

CHAPITRE 3. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Les intervenants

Les intervenants sont définis comme étant ceux qui, entre n'importe quelle étape à partir de la génération des matières résiduelles jusqu'à leurs traitements ultimes, influencent le flux des matières résiduelles générées sur le territoire. Ces intervenants peuvent être sur le territoire de la MRC ou à l'extérieur.

La gestion intégrée des matières résiduelles demande la concertation, la collaboration et le partenariat de plusieurs acteurs à tous les niveaux. Le tableau 3.1.1 donne une liste des principaux acteurs qui interviennent au niveau de la gestion des matières résiduelles. Ces acteurs sont de niveaux gouvernemental, municipal, privé ou autres.

Tableau 3.1.1 : Liste des principaux acteurs

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET PARAGOUVERNEMENTAUX
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
La Société québécoise de récupération et de recyclage, RECYC-QUÉBEC
Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
ORGANISMES MUNICIPAUX
L'Association des Organismes Municipaux de Gestion des Matières Résiduelles (AOMGMR)
La Fédération québécoise des municipalités (FQM)
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
Groupe des récupérateurs du Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)
ORGANISMES D'ÉCONOMIE SOCIALE
Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu
ORGANISMES PRIVÉS
Éco Entreprises Québec (EEQ)
Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R- MCDQ)
Table hors foyers
L'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)
Éco-Peinture
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)
RecycFluo
L'Association des Recycleurs de Pièces d'Autos et de Camions
Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ)
Réseau Environnement
Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ)
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)
Conseil canadien du compostage (CCC)
Institut des plastiques et de l'environnement du Canada
Centre de formation en entreprise de récupération (CFER)
Nature-Action Québec (Beloil)
La société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS)
GROUPE ENVIRONNEMENTAUX
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE)
Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Tableau 3.1.2
Les intervenants du réseau institutionnel

	Municipalités	Nom de l'institution
Commission scolaire	Saint-Bruno-de-Montarville	Commission scolaire des Patriotes
Écoles primaires	Saint-Antoine-sur-Richelieu	École Georges-Étienne-Cartier (École verte Brundtland)
	Saint-Charles-sur-Richelieu	École Saint-Charles (École verte Brundtland)
	Saint-Denis-sur-Richelieu	École Saint-Denis
	Saint-Marc-sur-Richelieu	École des Trois-Temps

3.2 Les intervenants locaux et hors territoire

Dans le tableau ci-dessous, on retrouve les entreprises et organismes locaux et hors du territoire de l'une ou l'autre des quatre (4) municipalités qui interviennent dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Tableau 3.2.1
Répartition par municipalité des entreprises et organismes qui interviennent en gestion des matières résiduelles

Municipalités	Type de matières	Nom de l'entreprise/organisme	Adresse /lieu
Saint-Antoine-sur-Richelieu	Pneus hors d'usage, piles	Garage St-Antoine	1162, du Rivage
	Piles, ampoules, fluo	Municipalité	1060, Moulin-Payet
	Médicaments périmés	Pharmacie Proximed Alice Ouellet	20, chemin de la Pomme d'Or
Saint-Charles-sur-Richelieu	Peinture	Coop St-Denis	137, avenue du Domaine
	Équipements électroniques et autres équipements des TI	Municipalité de Saint-Charles – ARPE-Québec	405, chemin des Patriotes
	Cartouches d'encre et piles	École Saint-Charles (dépôt) et bureau administratif de la municipalité	420 et 405, chemin des Patriotes
	Textile/vêtement (conteneur)	Bureau administratif de la municipalité	405 chemin des Patriotes
	Huiles et filtres usagés	Benoit Auto Carrosserie enr.	2114, Grand Rang
	Compostage de phragmite	Entreprise S.Vary Ltée	516, 3 ^e rang Nord
	Métaux ferreux	René Daignault	447, 3 ^e Rang Nord
	Location et transport de matériaux secs	Écolo-Bac	180, Cartier
Saint-Denis-sur-Richelieu	Récupération et vente de vêtements usagés	Friperie Les Tinamis	151, rue Yamaska
	Textile/vêtement (Conteneur) Équipements électroniques et piles	Bureau administratif de la municipalité	
	Piles	École Saint-Denis	270, du Collège
	Résidus organiques	Bonduelle Canada	540, chemin des Patriotes
	Peinture à l'eau et à l'huile	Quincaillerie Unimat/BMR	400, route 137
	Résidus de CRD – Location, collecte et transport	Conteneurs Road Runner inc.	171, Montée Verchères
Saint-Marc-sur-Richelieu	Cartouches d'imprimante et téléphones portables	Cercle des fermières de Saint-Marc-sur-Richelieu	102, rue de la Fabrique
	Piles usagées	Hôtel de ville (dépôt)	102, rue de la Fabrique

Source : Selon le relevé de chacune des 4 municipalités.

Tableau 3.2.2
Liste des entreprises et organismes – Hors territoire des 4 municipalités - qui interviennent dans le
domaine de la gestion des matières résiduelles

Entreprises/ Organismes	Matières visées	Activités	Clientèles visées
Camille Fontaine & Fils inc. 3525 boul. Laurier Est, Saint-Hyacinthe	Matières résiduelles, encombrants, résidus verts, appareil de climatisation	Collecte et transport; Centre de transbordement; Location de conteneurs	MRC et entreprises
	Feuilles mortes, sapins de Noël et autres résidus verts	Collecte et transport; Centre de transbordement;	MRC et entreprises
	Appareils de climatisation	Sur appel, collecte et transport	MRC et entreprises
Maska Réfrigération 13 950, avenue Morissette Saint-Hyacinthe	Appareils de climatisation	Dépollution et recyclage des appareils de climatisation	Sous-traitant de Camille Fontaine & Fils inc.
Recyclage de métaux Nobel inc. 25, chemin Nobel Saint-Mathieu-de-Beloil	Appareils de climatisation	Recyclage des métaux	Sous-traitant de Camille Fontaine & Fils inc.
Complexe Enviro Progressive 3779, chemin des Quarante-Arpens Terrebonne	Matières résiduelles	Lieu d'enfouissement technique (LET)	Sous-traitant de Camille Fontaine & Fils inc.
VIRIDIS Environnement inc. 1611, rue de l'industrie Beloil	Résidus verts	Recyclage des résidus verts	Sous-traitant de Camille Fontaine & Fils inc.
Société de développement durable d'Arthabaska 747, boul. Industriel Est Victoriaville	Résidus verts	Recyclage des résidus verts	Sous-traitant de Camille Fontaine & Fils inc.
Les Entreprises environnementales de Pierrefonds inc. 16795, rue Oakwood Pierrefonds	Matériaux secs	Centre de tri et conditionnement de résidus CRD	Sous-traitant de Camille Fontaine & Fils inc.
Vision Enviro Progressive /Services environnementaux Richelieu inc. (SER) 1205, rue Louis-Marchand Beloil	Matières recyclables	Collecte, transport et transbordement; Location de conteneurs	MRC et entreprises
Récupération Frontenac inc. 217, rue Monfette Ouest Thetford Mines	Matières recyclables	Tri et conditionnement des matières recyclables	Sous-traitant de SER
SÉMECS 609, route Marie-Victorin Vercheres	Résidus organiques (à partir de 2017)	Centre de traitement intégré des résidus organiques par biométhanisation et compostage	MRC, municipalités, entreprises
Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR) ¹³	Les eaux usées et les boues de fosse septique	Centre de traitement par biométhanisation (ouverture prévue en 2016)	Municipalités et propriétaires privés
ABC environnement inc. 143, 21 ^e rue Crabtree	Boues de fosse septique	Traitement et recyclage	Municipalités et citoyens

¹³ Les municipalités partenaires de la RAEVR sont Beloil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park.

MRC de Marguerite-D'Youville 609, route Marie-Victorin Verchères	Multiplés matières résiduelles, RDD, matériaux secs, pneus, etc.	Exploitation de 2 éco-centres : Varennes et Contrecoeur	Municipalités et citoyens
P.C. Pompage /9220-6473 Québec inc. 8045, Rang de la Pointe du jour St-Hyacinthe	Boues de fosse septique	Pompage et transport	Municipalités et citoyens
Groupe Deslandes Fortin – 2543-2006 Québec inc. 657, route 139 Roxton Pond	Boues de fosse septique	Traitement des boues de fosse septique	Municipalités et citoyens
Appel à recycler bureau régional 9160, boul. Leduc, suite 410 Brossard	Piles et cellulaires usagés	Récupération et recyclage	Municipalités et citoyens
ARPE-Québec 4005, boul. Matte, bureau C Brossard	Équipements des technologies de l'information	Planification et organisation-accréditation Récupération	Municipalités et entreprises
SOGHU 1101, boul. Brassard Chambly	Huiles, filtres, contenants d'huile, contenants aérosol, contenants d'antigels	Récupération et recyclage	Municipalité et citoyens
Comptoir Famille 315 chemin Ozias-Leduc, Otterburn Park	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
Le vestiaire de l'église Sacré-Cœur 105, rue Richelieu McMasterville	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
La boutique aux Fringues 866, rue Laurier Beloeil	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
Friperie du Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu 410, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Mont-Saint-Hilaire	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
Friperie du CAB Les P'tits Bonheurs de St-Bruno 1665, rue Montarville Saint-Bruno-de-Montarville	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
Vestiaire communautaire du CAB de St-Basile-le-Grand 50 Montée Robert, Saint-Basile-le-Grand	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
Centre de récupération et de recyclage du textile CERTEX 7500 boul. Grande-Allée, Longueuil	Vêtements usagés	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
Comptoir d'entraide de Saint-Jean-Baptiste 3058 rue Principale Saint-Jean-Baptiste	Vêtements usagés et autres services à la population	Récupération et revente de vêtements usagés	Municipalités et citoyens
MEUBLÉTOUT 179, boul. Laurier McMasterville	Meubles et vêtements usagés	Comptoir d'entraide	Municipalités et citoyens
Centre bénévole de la Vallée du Richelieu 288A, rue Radisson Mont-Saint-Hilaire	Dépannage alimentaire, vêtements usagés	Promouvoir l'action bénévole	MRC, municipalités et citoyens
ÉCOSERVICES TRIA inc. – J.-M. Langlois 2025, Jean-Marie Langlois Laprairie	Débris de CRD	Centre de tri et de conditionnement de résidus CRD	Municipalités, entreprises et citoyens
Services Matrec inc. / Écocentre Grande-Allée 8005, Grande-Allée Brossard	Matériaux secs et autres matières résiduelles	Centre de tri et de conditionnement	Municipalités, entreprises et citoyens

Source : Inventaire des 4 municipalités et de la MRC.

Soulignons que parmi les organismes hors territoire, plusieurs organismes de réinsertion à but non lucratif jouent un rôle important dans tout le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, incluant celui des quatre (4) municipalités.

3.3 Modes de collectes : la gestion et la collecte des matières résiduelles

Dans la foulée de l'annonce de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan d'action 2011- 2015* qui l'accompagne, de nouveaux programmes d'aide financière ont été annoncés. Parmi ceux-ci, le gouvernement du Québec a mis sur pied le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*. Ce programme s'inscrit dans le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, qui vise la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Le gouvernement fédéral participe également financièrement à la mise en œuvre de ce plan.

C'est ainsi que vers la fin 2009, plusieurs maires se sont réunis pour discuter et établir des champs d'intervention dans le domaine de la gestion des résidus organiques. À la suite de ces rencontres de travail, les préfets des MRC de Marguerite-D'Youville, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu ont convenu de créer ensemble une société d'économie mixte (SEM), telle que le permet la loi québécoise. Cette société a été officiellement reconnue au printemps 2012 par les autorités compétentes sous le nom de *Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud* (SÉMECS). Cette dernière a formé un partenariat avec une entreprise privée, BIOGAZ EG qui est responsable de la construction et de l'exploitation du centre de traitement intégré des résidus organiques putrescibles par procédé de biométhanisation et de compostage. Concernant les activités liées au compostage, il a été convenu par la SÉMECS que, pour les prochaines années, les collectes dédiées au compostage soient celles des feuilles mortes à l'automne et les résidus de chaume au printemps, celles-ci seraient dirigées vers un centre de recyclage autorisé à la suite d'un appel d'offres ou d'une entente de services.

Le centre de traitement par biométhanisation est situé dans le parc industriel de la ville de Varennes, sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville, face à l'usine *Greenfield Éthanol* et son ouverture est prévue pour 2017.

La réalisation de ce projet d'envergure se réalise avec la collaboration de toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Depuis 2010, la MRC exerce l'entière compétence¹⁴ à l'égard du traitement des résidus organiques générés dans les treize (13) municipalités qui composent son territoire, soit les municipalités suivantes : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

L'exercice de cette compétence permettra à la SÉMECS de s'assurer d'un approvisionnement régulier et continu de résidus organiques. Le centre de traitement intégré desservira l'ensemble des unités résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles du territoire des trois (3) MRC. Au total, selon les estimations, le centre prévoit traiter un peu plus de 40 000 tonnes de résidus organiques par année.

La MRC exerce également depuis 2011, la compétence dans le domaine de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des matières résiduelles¹⁵, à l'exception des résidus domestiques dangereux et des matières résiduelles gérées ou en transition dans les écocentres, auprès des 11 municipalités suivantes : Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Le contrat actuel, octroyé en août 2015 à l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. pour une période de cinq (5) ans, prévoit la transition de la gestion des matières résiduelles entre « avant » et « après » l'ouverture du centre de traitement intégré de Varennes. Il est à noter qu'entre-temps, l'entreprise Camille Fontaine & Fils a été cédée à la société Ontarienne GFL Environnemental inc. Au Québec, les activités de cette société seront effectuées sous le nom de Services Matrec inc. Aucune des conditions prévues au contrat initial n'a été modifiées et ce, jusqu'au terme du contrat.

¹⁴ Règlement numéro 62-14 qui a remplacé le règlement numéro 47-10.

¹⁵ Règlement numéro 61-14 qui a remplacé le règlement numéro 52-11

Ainsi, « avant » l'ouverture du centre de traitement, les fréquences des collectes de matières résiduelles seront maintenues à 43 collectes par an, puis diminueront à 26 « après », l'ouverture du centre. Selon ce scénario, des quantités importantes de résidus organiques seront dirigées vers le centre de traitement de Varennes, puis la portion restante, dite « ultime » continuera d'être acheminée à un lieu d'enfouissement technique (LET)¹⁶ identifié par le collecteur. Parmi les facteurs qui influencent le comportement des citoyens, la diminution des fréquences des collectes est un incitatif pour amener les citoyens à participer à la nouvelle collecte des résidus organiques, qui sera au nombre de 43 collectes par an, et contribuer à la diminution des quantités de matières résiduelles dirigées vers l'élimination.

De nouveaux bacs roulants bruns, en très grande majorité des 240 litres, seront distribués avec un petit bac de comptoir, à chacune des adresses civiques des municipalités concernées. Chacun des bacs roulants sera muni d'un transpondeur qui permettra, entre autres, d'obtenir des données quant à la localisation du bac et la participation des citoyens à la collecte des résidus organiques. En contrepartie, il n'y a pas de « contenants » obligatoires pour la collecte des matières résiduelles dans l'une ou l'autre des municipalités visées par le PGMR. Par contre, depuis 2009, la très grande majorité des citoyens des 4 municipalités utilisent un bac de couleur « gris charcoal » de 240 ou de 360 litres.

Le nouveau contrat de services de collecte des matières résiduelles et des résidus organiques permet à la MRC d'intégrer, à terme, le plus grand nombre possible d'établissements du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), de même que les multilogements de treize (13) logements et plus, les copropriétés multiples et autres commerces du territoire.

Pour les établissements qui génèrent de plus petites quantités, la MRC permet l'utilisation d'un maximum de six (6) bacs roulants de 360 litres, ou l'équivalent en volume, s'ils sont amenés ou placés en bordure de rue et collectés le même jour que ceux du secteur résidentiel. Pour les établissements qui génèrent de plus grandes quantités, le contrat régional offre la possibilité de recourir à un service par conteneur, de différentes dimensions et de capacité volumétrique variable. Les propriétaires et gestionnaires des établissements visés par le PGMR seront invités à participer à des soirées d'information pour les informer des changements et des services offerts.

L'élimination des matières résiduelles

L'appel d'offres lancé par la MRC demandait aux soumissionnaires d'identifier le ou les lieux d'enfouissement technique (LET) dans lesquels les matières résiduelles collectées seraient éliminées. En cours de contrat, dans l'éventualité où l'un des lieux identifiés devait fermer, il était de la responsabilité de l'adjudicataire de proposer, à certaines conditions, un nouveau lieu et de faire entériner ce choix par la MRC. Dans la soumission déposée par l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc., le site d'élimination identifié par le soumissionnaire est celui de Progressive Waste, (BFI usine de triage Lachenaie Ltée), situé à Terrebonne et ce, pour la durée du contrat. En 2013, ce site a reçu une quantité de déchets évaluée à 1 246 000 tonnes sur une capacité de 1 300 000 tonnes. La durée de vie de ce site est estimée à plus ou moins 30 ans. En 2015, 20 692 tonnes de matières résiduelles de la MRC, dont 3 264 tonnes des 4 municipalités, ont été éliminées au site de Terrebonne ou celui de Roland Thibault.

À la suite de la cession des activités de Camille Fontaine & Fils inc., l'acquéreur, Services Matrec inc., a identifié le lieu d'enfouissement technique de Roland Thibault inc., situé à Sainte-Cécile-de-Milton et propriété de Services Matrec inc. Ce site a traité 163 289 tonnes en 2013 sur une capacité de plus ou moins 150 000 tonnes. Le LET Roland Thibault inc. a une durée de vie estimé de 37 ans, soit pratiquement jusqu'en 2050. Services Matrec inc. a également confirmé lors de la cession des activités de l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc., l'utilisation, à l'occasion en cours du contrat, du LET de Progressive Waste à Terrebonne.

À partir de ces informations, la MRC estime que les besoins pour l'élimination des matières résiduelles collectées dans les territoires d'application pour les prochaines années de son contrat sont assurés, tout en tenant compte qu'à la suite de l'ouverture du Centre de traitement de Varennes, des quantités importantes de résidus organiques seront recyclés plutôt qu'éliminés, diminuant ainsi les quantités de matières résiduelles dirigées vers un site d'élimination.

¹⁶ Complexe Enviro Progressive de Terrebonne. À ce site, s'ajoutera celui de Roland Thibault inc., situé à Sainte-Cécile-de-Milton, propriété de Services Matrec inc., à la suite de la cession des activités de Camille Fontaine & Fils inc. avec celles de Services Matrec inc.

3.4 La collecte des résidus encombrants

Les résidus encombrants sont collectés simultanément à chacune des collectes de matières résiduelles. Les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu ont signé une entente de services avec la MRC de Marguerite-D'Youville pour que leurs concitoyens puissent apporter différents types de matières résiduelles¹⁷, dont des encombrants, à l'un ou l'autre des écocentres de la MRC de Marguerite-D'Youville.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu évalue de son côté la faisabilité d'implanter un écocentre à caractère régional ou, du moins, proposera des ententes de services pour mieux gérer les différents types de matières résiduelles qui ne sont pas collectées en bordure de rue.

Il est à noter qu'un service régional de collecte d'appareils « froids », tels que climatiseur, réfrigérateur, congélateur, refroidisseur d'eau, déshumidificateur, celliers, etc., est offert aux citoyens sur appel. Les produits sont collectés directement chez le citoyen, puis réacheminés à un centre de recyclage¹⁸ et de conditionnement.

3.5 La gestion des matières recyclables

Depuis 2006, les propriétaires d'habitation établis dans l'un ou l'autre des territoires des quatre (4) municipalités utilisent, pour la récupération des matières recyclables, un bac roulant, de couleur bleue, d'une capacité de 360 litres. Les matières recyclables sont collectées en mode pêle-mêle dans le bac.

En 2013, à la suite de consultations, la MRC a déclaré la compétence¹⁹ à la partie du domaine de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables à l'égard des municipalités de Beloeil, de Carignan, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

En juin 2013, la MRC a procédé à l'adoption d'un règlement régional²⁰ qui vise l'ensemble des services de gestion des matières recyclables offerts aux unités d'occupation desservies situées dans l'un ou l'autre des territoires visés par le règlement.

En référence au règlement adopté, une unité d'occupation desservie est celle du secteur résidentiel de même que toute unité du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) qui utilise un maximum de quatre (4) bacs placés en bordure de rue et collectés la même journée que les unités résidentielles par le service dispensé par la MRC; cette catégorie comprend aussi les « autres unités d'occupation desservies », soit les établissements du secteur ICI, les immeubles à logement comptant 13 unités et plus, les unités d'habitation regroupées et qui se sont volontairement assujetties au service de collecte dispensé par la MRC selon ces conditions.

Un appel d'offres a été lancé au printemps 2013 et a été octroyé par la suite à la compagnie Services environnementaux Richelieu (SER) inc., pour une durée de trois (3) ans, débutant le 1^{er} mai 2013, et la possibilité de prolonger la durée du contrat de deux (2) années supplémentaires, se terminant le 30 avril 2018²¹.

Les matières recyclables collectées sur les territoires desservis par la MRC sont dirigées au centre de tri « Récupération Frontenac », de Thetford Mines, via le centre de transbordement de SER à Beloeil. Récupération Frontenac inc. est un organisme à but non lucratif. Le centre de tri a une capacité de traitement de plus ou moins 30 000 tonnes par année. En 2014, l'organisme a traité pour la MRC 5 993 tonnes de matières recyclables, dont 807 tonnes des municipalités visées par le PGMR. Son taux de rejet se situe entre 2,7 % et 3 %. Dans l'éventualité où le centre de tri devait fermer ses portes, il est de la responsabilité du collecteur d'identifier aux mêmes conditions, un nouveau centre de tri et de le faire approuver par la MRC.

¹⁷ La liste des différentes catégories de matières résiduelles acceptées et refusées à l'écocentre de Varennes est fournie à l'annexe 18.

¹⁸ Maska réfrigération de St-Hyacinthe et Recyclage de métaux Nobel de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

¹⁹ Règlement numéro 59-13.

²⁰ Règlement numéro 60-13.

²¹ Un avis de prolongement a été transmis au collecteur pour prolonger le contrat jusqu'en 2018.

3.6 La collecte des feuilles mortes et autres résidus verts

L'herbicyclage et le compostage à la maison sont des activités encouragées. Après l'ouverture du centre de traitement de Varennes, le gazon, les résidus issus des activités de jardinage et d'entretien des haies notamment seront des matières acceptées au centre de traitement par biométhanisation pour le compte des trois (3) MRC; tandis que les feuilles mortes et les résidus de chaume du printemps seront collectés séparément des autres résidus organiques et dirigés vers un site de recyclage agréé par la SÉMECS à la suite d'un appel d'offres ou d'une entente de services.

Au total, le contrat actuel prévoit, avant et après l'ouverture du centre, huit (8) collectes de feuilles mortes et d'autres résidus verts qui seront offertes aux unités résidentielles sur une base annuelle, soit quatre (4) à l'automne et quatre (4) au printemps. Le bac vert (avant l'ouverture du centre de traitement), le bac brun (après l'ouverture du centre), les sacs en papier recyclé, les sacs de plastique transparent ou de couleur orange sont les contenants habituellement utilisés par les citoyens.

Avant l'ouverture du centre de traitement, les matières collectées seront dirigées vers un site de compostage²² de la société Environnement Véridis, situé à Saint-Joseph-de-Coleraine. En 2015, une quantité de 2074 tonnes de résidus verts, incluant les sapins de Noël, ont été collectés, dont 172 tonnes provenant des 4 territoires d'application. Le site de la société Véridis, en vertu de son certificat d'autorisation valide, peut recevoir jusqu'en octobre 2020 des résidus organiques.

Toutefois, depuis la cession des activités de l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc., à l'entreprise Services Matrec inc., les résidus organiques sont dirigés à leur centre de recyclage, « Lafleche Environnemental inc. », situé à North Stormont Township, près de la frontière du Québec. En plus des résidus verts, ce site peut également recevoir des résidus de table. La capacité de traitement est estimée à plus ou moins 20 000 tonnes par année, jusqu'en 2020.

Outre ces huit (8) collectes, une collecte annuelle des sapins de Noël est prévue en janvier. Les sapins collectés sont déchiquetés, puis utilisés pour la décoration, l'aménagement de plates-bandes et autres aménagements paysagers.

Soulignons, par ailleurs, que sur le territoire de Saint-Charles-sur-Richelieu, une entreprise d'excavation, l'entreprise S.Vary Ltée, a été autorisée à utiliser du phragmite²³ pour la végétalisation des sols excavés. Les quantités traitées ne sont pas connues.

²² À la suite de la cession des activités de Camille Fontaine & Fils inc., le site de Services Matrec inc., « Lafleche Environnemental inc. », situé à Moose Creek, à la frontière du Québec, en Ontario, est utilisé pour le recyclage de ces résidus organiques.

²³ Phragmite ou roseau commun. Une plante exotique et envahissante.

Tableau 3.6.1

Service de collecte des matières résiduelles et des résidus encombrants de porte en porte avant l'ouverture du centre de traitement et service de collecte des résidus organiques avant et après l'ouverture du centre de traitement

Municipalités	MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENCOMBRANTS					Feuilles mortes, sapins de Noël et autres résidus verts		
	Type de contenants : 240 ou 360 litres et autres contenants acceptés					Type de contenants acceptés sacs de plastique transparents ou oranges		
	Collecteur/ Nom de l'entreprise	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'U.O. (2014)	Lieu d'élimination ²⁴	Fréquence des collectes	Nombre d'U.O. (2014)	Lieu de recyclage ²⁵
Saint-Antoine-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	742	Complexe Enviro Progressive	8 + 1 (4 automne / 4 printemps)	350	Saint- Joseph-de- Coleraine
Saint-Charles-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	732	Complexe Enviro Progressive	8 + 1 (4 automne / 4 printemps)	732	Saint- Joseph-de- Coleraine
Saint-Denis-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	965	Complexe Enviro Progressive	8 + 1 (4 automne / 4 printemps)	965	Saint- Joseph-de- Coleraine
Saint-Marc-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	855	Complexe Enviro Progressive	8 + 1 (4 automne / 4 printemps)	855	Saint- Joseph-de- Coleraine
Total :				3 294			2 902	

²⁴ Avant et après l'ouverture du Centre de traitement, le site de Roland Thibault inc., situé à Sainte-Cécile-de-Milton, propriété de Services Matrec inc., sera également utilisé pour l'élimination des matières résiduelles collectées, à la suite de la cession des activités de Camille Fontaine & Fils inc.

²⁵ Avant l'ouverture du Centre de traitement et à la suite de la cession des activités de Camille Fontaine & Fils inc., le site de Services Matrec inc., « Lafleche Environnemental inc., situé à Moose Creek, à la frontière du Québec, en Ontario, sera utilisé pour le recyclage de ces résidus organiques. Après l'ouverture du Centre de traitement, la SÉMECS déterminera à la suite d'un appel d'offres ou d'une entente de services un site de compostage.

Tableau 3.6.2

Service de collecte des matières résiduelles et des résidus encombrants de porte en porte après l'ouverture du centre de traitement et service de collecte des résidus organiques après l'ouverture du centre de traitement

Municipalités	MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENCOMBRANTS					Résidus organiques		
	Type de contenants : 240 ou 360 litres et autres contenants acceptés					Type de contenants : 240 ou 360 litres en très grande majorité et autres contenants acceptés		
	Collecteur/ Nom de l'entreprise	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'U.O. (2014)	Lieu d'élimination	Fréquence des collectes	Nombre d'U.O. (2014)	Lieu de recyclage
Saint-Antoine-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	26 1 fois / 2 sem.	742	Complexe Enviro Progressive	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	742	SÉMECS /Varenes
Saint-Charles-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	26 1 fois / 2 sem.	732	Complexe Enviro Progressive	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	732	SÉMECS /Varenes
Saint-Denis-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	26 1 fois / 2 sem.	965	Complexe Enviro Progressive	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	965	SÉMECS /Varenes
Saint-Marc-sur-Richelieu	Camille Fontaine & Fils inc.	31 déc. 2020	26 1 fois / 2 sem.	855	Complexe Enviro Progressive	43 1 X sem. (avril-nov.) et 1 X 2 sem. (nov. à mars)	855	SÉMECS /Varenes
Total :				3 294			3 294	

Tableau 3.6.3

Service de collecte des matières recyclables

Municipalités	Matières recyclables				
	Type de contenants : le 240 et le 360 litres - bleue				
	Collecteur/ Nom de l'entreprise	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'U.O. (2014)	Centre de tri
Saint-Antoine-sur-Richelieu	Services environnementaux Richelieu inc. (SER)	30 avril 2016 + 2 années d'option	26 1 fois / 2 sem.	727	Récupération Frontenac inc.
Saint-Charles-sur-Richelieu	Services environnementaux Richelieu inc. (SER)	30 avril 2016 + 2 années d'option	26 1 fois / 2 sem.	764	Récupération Frontenac inc.
Saint-Denis-sur-Richelieu	Services environnementaux Richelieu inc. (SER)	30 avril 2016 + 2 années d'option	26 1 fois / 2 sem.	1007	Récupération Frontenac inc.
Saint-Marc-sur-Richelieu	Services environnementaux	30 avril 2016 + 2 années d'option	26 1 fois / 2 sem.	888	Récupération Frontenac inc.
Total :				3386	

3.7 La gestion des biosolides municipaux

3.7.1 La gestion des boues des stations d'épuration (BSÉ)

Tel qu'annoncé dans le premier plan de gestion²⁶, les eaux usées d'une grande partie des territoires des quatre (4) municipalités sont maintenant traitées à l'une ou l'autre des deux (2) stations d'épuration construites au cours des dernières années.

La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu exploite une usine d'épuration des eaux usées sur son territoire depuis 2006. L'usine traite également les eaux usées de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre d'une entente de services d'une durée de vingt (20) ans. À noter que les boues de fosse septique ne sont pas traitées à cette usine.

Les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu exploitent également une usine d'épuration des eaux usées depuis 2008. Les eaux usées des deux (2) municipalités y sont traitées.

Tableau 3.7.1
Description des programmes de gestion des boues des stations d'épuration

	Station d'épuration de Saint-Denis-sur-Richelieu	Station d'épuration de Saint-Charles-sur-Richelieu
Type de station⁽¹⁾	EA	EA
Année d'entrée en fonction	2006	2008
Municipalité desservie	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Marc-sur-Richelieu
Durée de l'entente	20 ans	
Échéance de l'entente	2028	Aucune échéance
Fréquence de vidange	3 vidanges depuis 2006	n/a
Année de la dernière vidange	2014	n/a
Lieu d'élimination ou de traitement	Lit de séchage puis valorisation agricole	n/a
Quantité de boues vidangées	Environ 1 000 tonnes	n/a
Coût total de traitement (avant taxes)	Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu : 48 300 \$	Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu : 36 457 \$

Légende : EA = Étang aéré

3.7.2 La gestion des boues de fosses septiques

Sur le territoire des quatre (4) municipalités, les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Charles-sur-Richelieu ont adopté un règlement municipal pour encadrer les activités de vidange des fosses septiques. La première en 2012 et la deuxième en 2014. La municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a proposé la même démarche d'encadrement avec l'adoption d'un règlement, à partir de 2016.

Dans la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, les propriétaires de fosses septiques sont responsables de faire vidanger leurs fosses par un entrepreneur spécialisé de leur choix.

²⁶ Voir la page 13, Chapitre 2. PGMR, Novembre 2003.

**Tableau 3.7.2
Type de gestion et nombre de fosses septiques (2014)**

Municipalités	Nombre de fosses septiques	Responsable de la vidange	Quantité traitée ²⁷ Tm	Lieu de traitement
Saint-Antoine-sur-Richelieu	351	Municipalité, via une entreprise privée (2010)	272 160 fosses (2015)	Crabtree ABC Environnement
Saint-Charles-sur-Richelieu	500	Municipalité, via une entreprise privée (2014)	469 246 fosses (2014)	Roxton Pond Groupe Deslandes Fortin
Saint-Denis-sur-Richelieu	550	Propriétaire de la fosse septique	935 (estimation)	n/d
Saint-Marc-sur-Richelieu	561	Propriétaire de la fosse septique	954 (estimation)	n/d
Total :	1 962	-	2 630	-

Source : Selon le relevé de chacune des 4 municipalités.

Les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Charles-sur-Richelieu ont recours aux services d'un entrepreneur privé, spécialisé dans cette activité, pour faire faire la vidange des fosses septiques au moins une fois tous les deux (2) ans auprès des propriétaires de fosses septiques. De ce nombre, 50 % sont vidangées une année et 50 % l'année suivante.

Dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, entre 2010 et 2014, les fosses septiques ont été durant cette période vidangées par l'entreprise Sani Protec inc. de Sainte-Julie. En 2012, l'équivalent de 342 tonnes de boues ont été épandues sur des terres agricoles.

Depuis janvier 2014, un nouveau contrat a été octroyé à l'entreprise ABC Environnement inc., faisant affaire sous le nom de Centre de valorisation de Crabtree, situé à Saint-Charles-Borromée, pour une durée de quatre (4) ans. Cette entreprise possède les équipements pour le traitement et la mise en valeur des boues. Son certificat d'autorisation lui permet de traiter 315 m³/j de boues de fosses septiques, incluant un maximum de 3,15 m³/j de boues de trappes à graisses provenant du secteur de la restauration, ainsi que 8,2t/j de boues de puisards d'égouts pluviaux.

Quant à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, un contrat de vidange des fosses septiques a été octroyé en 2014 à l'entreprise P.C. Pompage de Saint-Hyacinthe pour une période de 2 ans. Les boues sont traitées à Roxton Pond en Estrie pour la valorisation agricole. Le certificat d'autorisation a été autorisé à l'entreprise 2543-2006 Québec inc, faisant affaire sous le nom de Groupe Deslandes Fortin de Roxton Pond en Estrie. En 2013, ce site a reçu et traité plus de 3 millions de gallons de boues.

Au terme des contrats de la vidange des fosses septiques, les 2 municipalités prévoient faire affaire avec le Centre de traitement de la SÉMECS s'il est en opération ou retourner en appel d'offres, le cas échéant.

²⁷ Les quantités sont exprimées en tonne humide (taux de siccité de 3,5 %).

3.7.3 Recyclage sur les terres agricoles

On dénombre une centaine d'agriculteurs sur le territoire des quatre (4) municipalités. Parmi eux, les plus grands producteurs utilisent leurs terres depuis plusieurs années pour le recyclage de résidus organiques, telles que les boues d'usine d'épuration et de fosse septique, les résidus de papetières, le petit lait de fromagerie, les fruits et légumes périmés et autres résidus verts. Les quantités reçues et traitées proviennent de multiples producteurs, pour la plupart, hors du territoire des quatre (4) municipalités.

3.8 La gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières résiduelles

La gestion des résidus domestiques dangereux est de la responsabilité de chacune des municipalités.

Saint-Antoine-sur-Richelieu - Depuis 2009, la municipalité a conclu une entente de services avec la MRC de Marguerite-D'Youville pour que les citoyens de la municipalité aient accès à l'un des deux (2) écocentres, propriété de cette MRC, soit celui de Varennes, dans le secteur sud et celui de Contrecoeur, dans le secteur nord. En tout temps, sur présentation d'une preuve de résidence, il n'y a aucun frais pour le dépôt de RDD, de matériel informatique et électronique ainsi que les pneus hors d'usage. Des frais sont chargés, selon la quantité apportée, pour divers matériaux, tels que matériaux secs, articles usagés, encombrants et terre non contaminée.

En 2015, la municipalité est devenue partenaire des programmes « Recycfluo » et « Appel à recycler » en opérant un site de dépôt à ses bureaux administratifs.

Saint-Charles-sur-Richelieu – Avant 2013, la municipalité organisait une collecte annuelle de RDD. Depuis 2013, le bureau municipal est un lieu de dépôt reconnu pour déposer les produits visés par l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec). Une entente de services a été signée par les deux (2) organismes. Les piles, les cartouches d'encre et les cellulaires usagés sont également acceptés.

Des boîtes ont été placées à l'école Saint-Charles pour récupérer les cartouches et les téléphones usagés.

Le garage Benoit, situé au 2114, Grand Rang, reprend les pneus, les huiles et les filtres usagés.

Saint-Marc-sur-Richelieu – Depuis juillet 2014, la municipalité de Saint-Marc a également une entente de services avec la MRC de Marguerite-D'Youville pour que les citoyens de la municipalité aient accès aux deux (2) écocentres, propriété de cette MRC. Avant 2014, la municipalité organisait une collecte annuelle de RDD.

La municipalité de **Saint-Denis-sur-Richelieu** invite et informe leurs concitoyens à utiliser les points de dépôt des organismes visés par la responsabilité élargie des producteurs.

3.9 La gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Il n'y a pour ainsi dire que deux (2) intervenants dans la récupération de matériaux secs sur le territoire des quatre (4) municipalités : l'entreprise Écolo-Bac, de Saint-Denis-sur-Richelieu, et Conteneurs Road Runner inc., de Saint-Marc-sur-Richelieu. Ces derniers offrent des services de location de mini conteneurs, de levée, de transport et d'élimination à la clientèle résidentielle, mais surtout commerciale et industrielle. Les quantités collectées et traitées par les collecteurs ne sont pas connues. Toutefois, une partie des matériaux secs collectés (le bois, la terre et le ciment) seraient dirigés vers le centre de tri de résidus de CRD de l'entreprise Camille Fontaine & Fils inc. (aujourd'hui, Services Matrec inc.) située à Saint-Hyacinthe.

Les quatre (4) municipalités n'ont pas non plus de règlement ou de politique spécifique concernant la gestion des résidus de CRD.

CHAPITRE 4. MÉTHODOLOGIE : CUEILLETTE DES DONNÉES

L'année de référence sur laquelle repose l'inventaire des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification est l'année 2012.

4.1 Portrait de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel

Les données utilisées pour dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel proviennent de quatre (4) sources. La première source de données provient de l'outil d'inventaire. Ce dernier a été utilisé en raison du peu d'écart entre les résultats obtenus sur le terrain avec les bons de pesée et ceux de l'outil. Les quantités de matières résiduelles compilées par l'outil concernent les matières recyclables, les boues municipales et le textile.

La deuxième source provient des données compilées à partir des bons de pesée du collecteur de matières résiduelles. Elles concernent les résidus organiques, les boues municipales, les résidus de balais de rue des municipalités, les résidus domestiques dangereux et les encombrants. Depuis 2009, ces données sont transmises, via un questionnaire à compléter, à la MRC pour des fins de compilation et de rédaction d'un bilan régional annuel de la gestion des matières résiduelles.

La troisième source provient des données compilées par RECYC-QUÉBEC concernant les véhicules hors d'usage et le textile. Enfin, la quatrième source provient des données produites par le MDDELCC à partir des registres et rapports annuels des lieux d'élimination des matières résiduelles par catégorie pour les années 2011, 2012 et 2013.

4.1.1 Les matières recyclables

Le tableau ci-dessous présente, par catégorie et par municipalité, les quantités de matières recyclables collectées en 2012 sur le territoire des quatre (4) municipalités. Au total, sur une population de 7 688 habitants, 865 tonnes ont été collectées et dirigées vers un centre de tri, soit un taux moyen de récupération de 113 kg/hab.

Tableau 4.1.1
Répartition des matières recyclables récupérées par catégorie et par municipalité – Secteur résidentiel (2012)

Municipalités	Population 2012	Papier & carton Tm	Métal Tm	Plastique Tm	Verre Tm	Matières recyclables collectées Tm	Kg/hab
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 688	128	8	20	34	190	113
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 695	128	7	20	34	190	112
Saint-Denis-sur-Richelieu	2 291	174	11	28	45	258	113
Saint-Marc-sur-Richelieu	2 014	154	10	24	40	228	113
Total	7 688	584	36	92	153	865	113

Source : Données de l'utilisateur, l'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

Le tableau suivant présente les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées. La production moyenne par citoyen est de 189 kg/hab. et le taux de récupération par rapport aux quantités générées est de 59,4 %. Au total, les quantités de matières recyclables générées sont de 1 456 tonnes.

Tableau 4.1.1.2
Quantité de matières recyclables récupérée, éliminée et générée, par catégorie – Secteur résidentiel (2012)

Catégorie de matières recyclables	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm
Papier et carton	584	263	847
Métal	36	55	91
Plastique	92	203	295
Verre	153	70	223
Total	865	591	1 456

Source : L'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

4.1.3 Les résidus organiques

Tel que proposé par l'outil d'inventaire, les différentes catégories de résidus organiques, soit les feuilles mortes, les résidus alimentaires et autres résidus verts, ont été considérés pour déterminer les quantités générées. Les quantités récupérées sont celles collectées en bordure de rue et compilées à partir des bons de pesée fournis par le collecteur. Les quantités générées sont celles obtenues en utilisant l'outil d'inventaire.

Tableau 4.1.3
Quantité de résidus organiques récupérées, éliminées et générées- Les 4 municipalités

Catégorie de résidus organiques	Quantité récupérée Tm	Quantité générée Tm	Quantité générée suggérée Tm
Résidus verts²⁸	74	456	531
Résidus alimentaires	0	636	636
Autres résidus verts	0	412	412
Total :	74	1 504	1 579

Source : L'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

²⁸ Incluant les sapins de Noël.

4.1.3.1 Les boues des étangs aérés (ÉA)

Tel qu'indiqué au chapitre précédent, les eaux usées des quatre (4) municipalités sont traitées dans l'une ou l'autre des stations d'épuration de Saint-Charles-sur-Richelieu avec celles de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu avec celles de Saint-Antoine-sur-Richelieu, puis dirigées vers des étangs aérés pour décantation. Une fois séchées, les boues sont dirigées vers des terrains pour la valorisation agricole.

Depuis son ouverture en 2006, l'étang aéré de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a été vidangé à trois (3) reprises dont la dernière fois en 2014, mais aucune vidange en 2012 (pour l'année référence). Le tonnage traité est d'environ 1 000 tonnes à chacune des vidanges. Celui de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu n'a pas encore été vidangé et ne le prévoit pas à court terme.

4.1.3.2 Les boues de fosse septique (BFS)

À l'exception de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les quantités de boues de fosse septique récupérées, éliminées et générées ont été obtenues par l'outil d'inventaire. Sur le territoire des quatre (4) municipalités, comme l'indique le tableau ci-dessous, il y avait 1 988 unités qui utilisaient une fosse septique en 2012.

Tableau 4.1.3.2
Quantité de boues de fosses septiques récupérée, éliminée et générée – Secteur municipal 2012

Municipalités	Nombre de Fosses septiques	Quantité Récupérées T/mh	Quantité Éliminée T/mh	Quantité Générée T/mh
Saint-Antoine-sur-Richelieu	351	228	n/d	n/d
Saint-Charles-sur-Richelieu	522	n/d	n/d	n/d
Saint-Denis-sur-Richelieu	550	n/d	n/d	n/d
Saint-Marc-sur-Richelieu	565	n/d	n/d	n/d
Total	1 988	228	426	654

Source : L'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

4.1.4 Les résidus domestiques dangereux (RDD) et les encombrants

4.1.4.1 Les résidus domestiques dangereux (RDD)

En 2012, outre la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, la gestion des résidus domestiques dangereux était de la responsabilité de chacune des municipalités. Une fois par an, au printemps, un service de récupération des RDD par apport volontaire a été organisé. Les citoyens apportent les RDD à un terrain de la municipalité. De ce lieu, les RDD sont pris en charge par une entreprise privée pour un traitement approprié selon la filière de valorisation ou d'élimination. En 2012, 14 tonnes de différents types de résidus domestiques dangereux ont ainsi été récupérées à des fins de valorisation.

Les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu ont conclu, en 2009 et en 2014 respectivement, une entente de services avec la MRC de Marguerite-D'Youville permettant l'accès aux citoyens de leur municipalité à l'un des deux (2) écocentres, propriété de cette MRC, soit celui de Varennes, dans le secteur sud et celui de Contrecoeur, dans le secteur nord. En tout temps, sur présentation d'une preuve de résidence, les citoyens apportent différentes catégories de matériaux à l'un ou l'autre écocentre. Exceptionnellement toutefois, les quantités apportées par les citoyens de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'ont pas été comptabilisées séparément en 2012.

4.1.4.2 Les encombrants

Une fois par mois, les encombrants sont collectés en bordure de rue, simultanément avec les matières résiduelles. Ils sont mélangés et dirigés vers l'un des sites d'élimination technique proposés par le collecteur.

Selon les informations recueillies pour l'année 2012, il n'y a pas eu de récupération d'appareils, de produits ou de mobiliers dirigés vers un centre de réemploi ou de recyclage de la MRC ou hors territoire de la MRC. En parallèle, comme dans la plupart des municipalités québécoises, des appareils, notamment les appareils avec des métaux ferreux et non ferreux, placés en bordure du chemin sont très majoritairement collectés avant le passage des camions du collecteur. Face à ces constats et en l'absence de données fiables quant au nombre et au poids des appareils ramassés, et ce, malgré le tonnage suggéré par l'outil d'inventaire, aucun tonnage n'a été attribué à la filière « récupération », tel qu'indiqué au tableau, ci-dessous :

Tableau 4.1.4.2
Quantité de résidus domestiques dangereux et d'encombrants récupérée, éliminée et générée – Secteur municipal 2012

Catégorie de matières résiduelles	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm
(RDD) Résidus domestiques dangereux	14	4	18
Encombrants	0	202	202
Métalliques	0	185	185
Non métalliques	0	17	17
Total :	14	206	220

Source : L'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

4.1.5 Les véhicules hors d'usage

Les données concernant les véhicules hors d'usage proviennent de RECYC-QUÉBEC et selon des informations fournies par les déchiqueteurs pour l'année 2011. Les quantités récupérées et éliminées sont déterminées à partir du nombre de véhicules en circulation au Québec²⁹, le nombre de véhicules récupérés pour les pièces et autres usages correspond à 68 % du parc automobile et les quantités éliminées, résultant du déchiquetage des automobiles hors d'usage, communément appelé le « fluff », à 32 %. Les quantités récupérées et éliminées de véhicules hors d'usage, attribuables dans les territoires des quatre (4) municipalités, sont déterminées au prorata de la population. Les quantités « éliminées » sont attribuées au secteur des établissements industriel et non municipal. Le tableau ci-dessous présente le bilan des véhicules hors d'usage.

Tableau 4.1.5
Quantité de véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés – Les 4 municipalités 2011

	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm
Véhicules hors d'usage	360	0	360

Source : RECYC-QUÉBEC

4.1.6 Le textile

Il y a peu de données récentes concernant la récupération et l'élimination des résidus de textile au Québec. Les données présentées ci-dessous sont déterminées par l'outil d'inventaire et au prorata de la population des quatre (4) municipalités.

Tableau 4.1.6
Quantité de textile récupérée, éliminée et générée- Les 4 municipalités - 2011

Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm
25	84	109

Source : Outil d'inventaire

Contenants consignés et pneus hors d'usage

Les contenants consignés et les pneus hors d'usage n'ont pas été ajoutés dans la compilation des données du secteur résidentiel pour l'année 2012. À titre d'information, des données pour l'année 2014 sont présentées en annexe du document.

²⁹ Selon la population du Québec en 2011 : 7 977 989. Le parc automobile du Québec en 2011 : 549 177.

4.1.7 Bilan de la gestion des matières du secteur résidentiel en 2012

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur municipal de l'année 2012.

Tableau 4.1.7
Répartition des matières résiduelles d'origine résidentielle récupérées, éliminées et générées - 2012

CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm	Taux de valorisation
MATIÈRES RECYCLABLES - Données de l'utilisateur				
Papier et carton	584	263	847	59 %
Métal	36	55	91	40 %
Plastique	92	203	295	31 %
Verre	153	70	223	69 %
Total :	865	591	1 456	59 %
RÉSIDUS ORGANIQUES - Données de l'utilisateur				
Branches et sapins de Noël	0	0	0	
Résidus verts	74	456	531	14 %
Résidus alimentaires	0	636	636	
Autres résidus organiques	0	412	412	
Total :	74	1 504	1 579	5 %
VÉHICULES HORS D'USAGE – Données de l'outil				
Véhicules hors d'usage	360	0	360	100 %
TEXTILE – Données de l'outil				
Textiles	25	84	109	23 %
AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES – Données de l'outil				
Rejets des centres de tri	0	74	74	
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	2	2	
Résidus domestiques dangereux – Données de l'utilisateur	14	4	18	77 %
Encombrants métalliques	0	185	185	
Encombrants non métalliques	0	17	17	
Résidus ultimes	0	25	25	
Total :	14	307	321	5 %
TOTAL (sans boues)	1 338	2 486	3 825	35 %
TOTAL ESTIMÉ PAR L'OUTIL (sans boues)	1 410	2155	3 565	
BOUES MUNICIPALES				
Boues municipales des stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.	
Boues municipales d'étang aéré (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.	
Boues de fosses septiques (BFS)	228	426	653	
Total Boues - Estimé par l'outil	228	426	653	35 %

Source : Outil d'inventaire

Matières résiduelles dirigées vers le recyclage - parmi les matières résiduelles collectées, ce sont les matières recyclables de la collecte sélective qui obtiennent le plus haut taux de récupération à 59,4 %, par rapport aux quantités de matières recyclables générées, soit l'équivalent de 113 kg/hab. Le taux de récupération par habitant se compare avec celui de la moyenne québécoise, soit environ 105 kg/h.

Matières résiduelles dirigées vers l'élimination - Le bilan indique pour l'année 2012 un taux d'élimination global de 323 kg/hab., soit l'équivalent de 2 486 tonnes, sans les boues. En comparaison, les données compilées par le MDDELCC³⁰ pour la même période dans le secteur résidentiel du territoire des 4 municipalités indiquent un taux d'élimination de 405 kg/hab.³¹ soit l'équivalent de 3 127 tonnes, soit un écart de 25 % (641 tonnes). L'écart se situe à la limite acceptable. Les données du tableau sont conservées, d'autant plus que des écarts ont également été constatés dans le secteur des ICI et des CRD.

Matières résiduelles générées- Le taux de génération par citoyen s'établit pour sa part à 498 kg/hab. pour la même période et à 451 kg/hab. si on exclut le poids des véhicules hors d'usage. En comparaison, selon la caractérisation³² des matières résiduelles du secteur résidentiel effectuée en 2012-2013, c'est 55 kg/hab. de plus (396 kg/hab.), réparties entre les collectes des déchets, la collecte sélective et la collecte des résidus organiques. Ce taux de production relativement élevé peut s'expliquer par le poids des matières résiduelles produites par les établissements du secteur ICI et collectées en bordure de rues avec celles du secteur résidentiel.

Globalement, le taux de récupération estimé par l'outil d'inventaire dans le secteur municipal se situe à 35 % par rapport aux quantités de matières résiduelles générées, excluant les boues municipales.

4.2 Portrait de la gestion des matières résiduelles des établissements du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)

Au total, une centaine d'établissements sont établis dans l'un ou l'autre des territoires des quatre (4) municipalités. La très grande majorité de ces établissements est intégrée avec les services de collecte en bordure de rue des matières résiduelles du secteur municipal et notamment celui du service des collectes de matières recyclables.

Dans les circonstances, il est plus difficile de dresser un bilan détaillé des établissements de ce secteur. Aussi, les données de l'outil d'inventaire ont été utilisées, de même que les données des matières résiduelles dirigées à l'élimination de l'année 2012 produites par le MDDELCC dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Parmi la centaine d'établissements, une vingtaine a recours aux services de collecteurs privés pour se départir de leurs matières résiduelles. Ces établissements utilisent des services adaptés à leurs besoins, tels que le service par conteneur, une levée hebdomadaire, comparativement aux 43 collectes offertes dans le secteur résidentiel ou encore, selon la tenue d'activités saisonnières, comme le camping ou encore, la cabane à sucre.

Selon les données obtenues par l'entremise des collecteurs du secteur privé, au total, 558 tonnes de matières résiduelles ont été dirigées vers des lieux d'élimination en 2014. Le tonnage collecté et dirigé vers l'élimination est présenté dans le tableau ci-dessous.

³⁰ (2012) - Registres et rapports annuels des lieux d'élimination des matières résiduelles par catégorie – MDDELCC.

³¹ Quantité de matières résiduelles dirigées vers l'élimination du territoire des 4 municipalités, secteur résidentiel, 2012.

³² Rapport synthèse – Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013 – Août 2015, p 6.

Tableau 4.2
Quantités de matières résiduelles collectées et dirigées vers l'élimination dans les établissements desservis par un collecteur privé (2014)

Municipalité	Nombre D'établissements	Quantité /Tm
Saint-Antoine-sur-Richelieu	7	97
Saint-Charles-sur-Richelieu	4	104
Saint-Denis-sur-Richelieu	2	24
Entreprise Bonduelle Canada	1	210
Saint-Marc-sur-Richelieu	5	123
Total	19	558

Source : Les services administratifs des 4 municipalités et les collecteurs privés.

4.2.1 Les matières recyclables

Le tableau ci-dessous présente par catégorie, les quantités de matières recyclables collectées en 2012 sur le territoire des quatre (4) municipalités par l'outil d'inventaire. Au total, sur une population de 7 688 habitants, 896 tonnes ont été collectées et dirigées vers un centre de tri, soit un taux moyen de récupération de 117 kg/hab.

Tableau 4.2.1
Répartition des matières recyclables récupérées par catégorie et par municipalité – Secteur ICI (2012)

Municipalités	Population 2012	Papier & carton Tm	Métal Tm	Plastique Tm	Verre Tm	Matières recyclables collectées Tm	Kg/hab
Saint-Antoine-sur-Richelieu	1 688	161	15	14	8	198	117
Saint-Charles-sur-Richelieu	1 695	161	15	14	8	198	117
Saint-Denis-sur-Richelieu	2 291	218	19	19	10	266	116
Saint-Marc-sur-Richelieu	2 014	191	17	17	9	234	116
Total	7 688	731	66	64	35	896	117

Source : L'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

Le tableau suivant présente les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées.

Tableau 4.2.1.2
Quantité de matières recyclables récupérée, éliminée et générée, par catégorie – Secteur ICI (2012)

Catégorie de matières recyclables	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm
Papier et carton	731	578	1 310
Métal	66	79	145
Plastique	64	299	363
Verre	35	85	119
Total	896	1 041	1937

Source : L'outil d'inventaire et les services administratifs des 4 municipalités

La production moyenne par citoyen est de 252 kg/hab. et le taux de récupération par rapport aux quantités générées est de 46,3 %. Au total, les quantités de matières recyclables générées sont de 1 937 tonnes.

4.2.2 Les résidus organiques

Tel que proposé par l'outil d'inventaire, les différentes catégories de résidus organiques produites sur le territoire des quatre (4) municipalités sont issues des activités des industries de transformation agroalimentaires et des résidus verts, des résidus alimentaires et autres résidus organiques générés par les commerces et les institutions. Les données relatives à la gestion des résidus résultant de la transformation industrielle sont indisponibles.

Le tableau ci-dessous présente les quantités de résidus organiques récupérées, éliminées et générées par l'outil d'inventaire.

Tableau 4.2.2
Quantité de résidus organiques récupérée, éliminée et générée- Secteur ICI (2012)

Catégorie de résidus organiques	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm
Industries de transformation agroalimentaires	1 755	39	1 794
Résidus verts Commerces et Institutions	0	75	75
Résidus alimentaires Commerces et Institutions	0	521	521
Autres résidus organiques Commerces et Institutions	0	108	108
Total	1 755	743	2 498

Source : L'outil d'inventaire

4.2.3 Bilan de la gestion des matières résiduelles des établissements du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) en 2012

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la gestion des matières résiduelles des établissements du secteur des ICI.

**Tableau 4.2.3
Répartition des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées des établissements du secteur ICI (2012)**

CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm	Taux de valorisation
MATIÈRES RECYCLABLES - Données de l'outil				
Papier et carton	731	578	1 310	56 %
Métal	66	79	145	46 %
Plastique	64	299	363	18 %
Verre	35	85	119	29 %
Total :	896	1 041	1 937	46 %
RÉSIDUS ORGANIQUES - Données de l'outil				
Industries de transformation agroalimentaires	1 755	39	1 794	98 %
Résidus verts	0	75	75	
Résidus alimentaires	0	521	521	
Autres résidus organiques	0	108	108	
Total :	1 755	743	2 498	70 %
Autres résidus – Données de l'outil				
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	77	77	
Rejets de la collecte des résidus organiques des ICI	0	0	0	
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	248	248	
Résidus ultimes	0	68	68	
Total :	0	393	393	
TOTAL ESTIMÉ PAR L'OUTIL :	2 651	2 177	4 828	55 %

Source : L'outil d'inventaire

Matières résiduelles dirigées vers le recyclage - Parmi les matières résiduelles recyclées, ce sont les résidus organiques produits par les industries de transformation agroalimentaires, dont celles produites par l'entreprise Bonduelle Canada à Saint-Denis-sur-Richelieu qui obtiennent le plus haut taux de récupération à 98 %, par rapport aux quantités de matières générées. Globalement, les établissements du secteur ICI participent aux différentes collectes en bordure de rue. L'utilisation des bacs roulants est pratiquée depuis 2006 dans les quatre (4) municipalités. Le taux de récupération atteint 55 %, selon les données de l'outil d'inventaire.

Matières résiduelles dirigées vers l'élimination – Le portrait de la gestion des matières résiduelles dirigées vers l'élimination est moins clair. Selon les données de l'outil, 2 177 tonnes ou l'équivalent de 283 kg/hab. auraient été éliminés en 2012. En comparaison, les données produites par le MDDELCC pour l'année de référence indiquent des quantités de 531 tonnes ou l'équivalent de 069 kg/hab. La différence est importante.

De plus, même en comparant les données du MDDELCC des années 2011, 2012 et 2013, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, les quantités de matières résiduelles dirigées vers l'élimination demeurent, somme toute, en deçà des données fournies par l'outil d'inventaire. À l'échelle des données de la MRC, les quantités éliminées augmentent à 1 724 tonnes ou l'équivalent de 223 kg/hab., ces dernières se rapprochant des données de l'outil d'inventaire.

Tableau 4.2.4
Quantité de matières résiduelles dirigées vers l'élimination - Secteur ICI

Population des 4 municipalités	Année de référence	Données pour les 4 municipalités Kg/hab.	MRC de La Vallée-du-Richelieu Kg/hab.
7 625	2011	124	235
7688	2012	069	187
7880	2013	142	247
	Moyenne	112	223

Source : MDDELCC - Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – Années 2011, 2012 et 2013.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts, dont celui de l'environnement économique dans lequel évoluent les établissements du secteur industriel et commercial qui peut varier d'une année à l'autre. Un autre facteur à considérer est le fait qu'une grande majorité d'établissements utilise les services de collecte municipaux pour gérer leurs matières résiduelles. Leur participation ou non aux collectes peut influencer à la hausse ou à la baisse les résultats.

Matières résiduelles générées- Le taux de génération par citoyen s'établit pour sa part à 628 kg/hab. pour l'année 2012. Globalement, le taux de récupération estimé par l'outil d'inventaire dans le secteur ICI se situe à 55 % par rapport aux quantités de matières résiduelles générées.

4.3 Portrait de la gestion des matières résiduelles des établissements du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Il y a très peu de données disponibles pour dresser le bilan de la gestion des résidus provenant des établissements du secteur CRD. Il n'y a pas dans l'un ou l'autre des territoires des quatre (4) municipalités de dépôts ni de centres pouvant recevoir et conditionner des matériaux secs. Les matériaux collectés sont dirigés à l'extérieur du territoire de la MRC.

Pour dresser le portrait de ce secteur, l'outil d'inventaire a été utilisé en tenant compte de la valeur des permis à bâtir de l'année de référence.

Tableau 4.3
Répartition des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées provenant des établissements du secteur CRD – Outil d'inventaire (2012)

CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm	Taux de valorisation
TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD Données de l'outil				
Agrégats	45	3	47	96 %
Gypse	0	3	3	
Bardeaux d'asphalte	0	2	2	
Autres	0	2	2	
Bois de construction	11	6	17	69 %
Résidus de bois de transformation industrielle	0	0	0	
TOTAL estimé par l'outil	55	16	71	78 %

4.4 Résultats globaux de la gestion des matières résiduelles, tous secteurs confondus, des quatre (4) municipalités

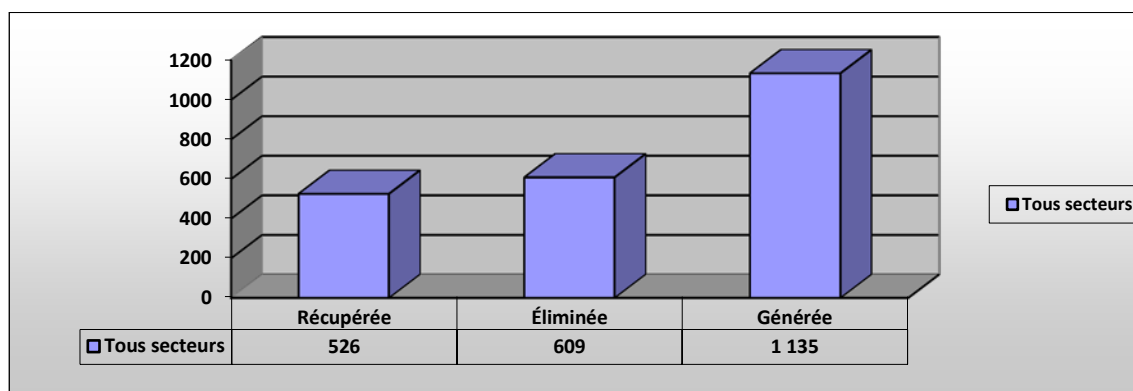
Malgré l'absence de données plus précises des établissements des secteurs ICI et CRD, l'outil d'inventaire a contribué à dresser un portrait, somme toute assez représentatif, de la gestion des matières résiduelles des quatre (4) municipalités visées par le PGMR.

Tel que présenté dans le tableau, ci-dessous, l'outil d'inventaire établit le taux de récupération dans les 4 municipalités à 46 % par rapport à la production de matières résiduelles ou l'équivalent de 526 kg/hab. Globalement, la production de matières résiduelles, sans les boues, est évaluée à 1,14 tonne par habitant.

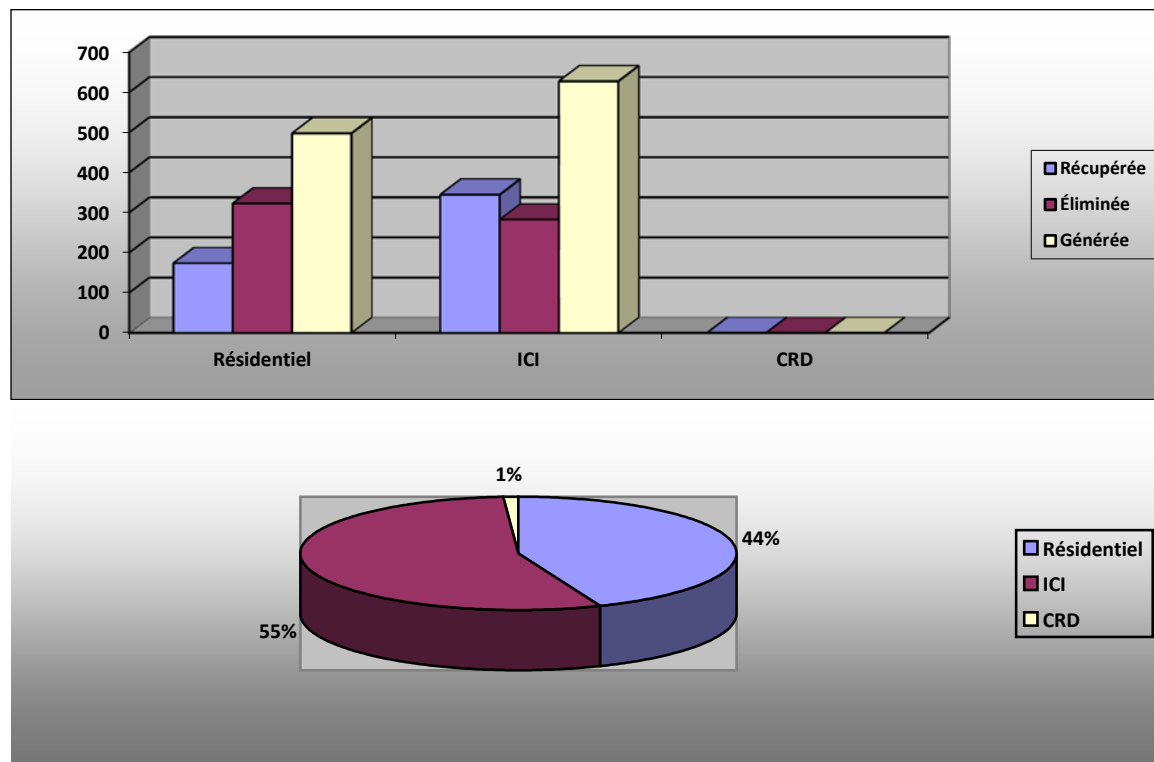
Tableau 4.4.1
Répartition des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées provenant de tous les secteurs des territoires des 4 municipalités – Outil d'inventaire (2012)

CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	Quantité récupérée Tm	Quantité éliminée Tm	Quantité générée Tm	Taux de valorisation
Papier/carton	1 315	841	2 157	61 %
Métal	102	134	236	43 %
Plastique	156	502	658	24 %
Verre	188	155	342	55 %
Résidus organiques	1 829	2 247	4 076	45 %
Résidus de CRD	55	16	71	78 %
Résidus de transformation industrielle	0	0	0	
Résidus domestiques dangereux	14	4	18	78 %
Autres résidus	385	687	1 072	36 %
Résidus ultimes	0	93	93	
Total estimé par l'outil (sans boues)	4 045	4 679	8 724	46 %
Population 2012 : 7 688 – kg/h	526	609	1,14	
Boues municipales (tmh)	228	426	653	35 %

Le tableau, ci-dessous, illustre les mêmes résultats présentés par kg/ habitant.



Les tableaux, ci-dessous, répartissent les quantités de matières résiduelles par secteur, par kg/hab. et en pourcentage.



Quant aux matières résiduelles dirigées vers l'élimination, les données du MDDELCC pour les années 2011, 2012 et 2013 ont été utilisées pour comparer les résultats obtenus. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les données obtenues par l'outil d'inventaire pour l'année 2012 sont peu représentatives par rapport aux années 2011 et 2013.

Globalement, selon les données de l'outil, les quantités éliminées correspondent à 4 679 tonnes (5 105 tonnes avec les boues) ou l'équivalent de 609 kg/hab. (660 kg/h. avec les boues), comparativement à 4 337 tonnes ou l'équivalent de 561 kg/hab. (sans les boues) (7 731 habitants) selon la moyenne des données du ministère pour les années 2011, 2012 et 2013, soit une différence de 8 %.

Tableau 4.4.2
Quantité de matières résiduelles dirigées vers l'élimination – tous secteurs confondus, 2011-2012-2013

Population - 4 municipalités	Année de référence	Secteur résidentiel Kg/ hab.	Secteur ICI Kg/ hab.	Secteur CRD Kg/ hab.	Total Kg/ hab.
7 625	2011	455	125	042	622
7688	2012	407	069	0	476
7880	2013	419	142	024	586
7 731	Moyenne	427	112	022	561

Source : MDDELCC - Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – Années 2011, 2012 et 2013.